

# **MAIRIE DE VILLIERS EN BIERE**

## **COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

**du 29 novembre 2018**

---

---

**Présents :** MM. G. GATTEAU, TRUCHON, DOTHEE, BURNICHON, HESSEMANS,  
ROUX  
Mmes GATTEAU, DUSSART

**Représentée :** Mme BEN YELLES pouvoir à Mme GATTEAU

**Absents :** Mme FOULLEY,  
M. PIERQUIN

**Secrétaire de séance :** M. DOTHEE

**Date de convocation :** 26 novembre 2018

**Date d'affichage :** 26 novembre 2018

---

Ouverture de la séance à 19 heures 40 par Gilles GATTEAU, Maire.

Le compte-rendu du 27 septembre 2018 est approuvé.

Monsieur le Maire précise que deux sujets sont retirés de l'ordre du jour et que le sujet - approbation des rapports de la CLECT- concerne en fait 5 rapports distincts et demande la mise à l'ordre du jour d'un sujet supplémentaire : Accord de principe pour la construction d'un hangar.

**1. AUTORISATION DU MAIRE POUR CONTESTER DEVANT LES JURIDICTIONS  
COMPETENTES LES DEUX DELIBERATIONS DU 24 SEPTEMBRE DE LA CAMVS POUR  
LES GENS DU VOYAGE**

Monsieur le maire demande l'autorisation de contester les délibérations 34 et 35 qui autorisent le Président de CAMVS à négocier l'achat du terrain pour réaliser l'aire de grand passage, pour indemniser le cultivateur et pour mandater la SPL MVSA pour la réalisation du projet.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision.

**2. OUVERTURE DES COMMERCES LE DIMANCHE POUR L'ANNEE 2019**

Monsieur le maire informe le Conseil qu'il ne peut pas délibérer sans connaître l'avis de CAMVS qui ne lui est pas encore parvenu.

**3. CHANGEMENT DES STATUTS DU SDESM**

Monsieur le maire lit les changements apportés aux statuts.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision.

**4. RAPPORT DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DES CHARGES NETTES TRANSFEREES AU  
TITRE DE LA GEMAPI**

Monsieur le maire présente le contenu du rapport et explique les conséquences pour l'attribution de compensation de la commune de Villiers en Bière.

Le Conseil à l'unanimité refuse d'accepter ce rapport qu'il trouve injuste et inéquitable.

**5. RAPPORT DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DES CHARGES NETTES TRANSFEREES AU  
TITRE DE LA TAXE DE SEJOUR POUR LES COMMUNES DE LE MEE SUR SEINE, LIVRY  
SUR SEINE, LA ROCHETTE ET SEINE PORT**

Monsieur le maire présente le contenu du rapport.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision

**6. RAPPORT DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DES CHARGES NETTES TRANSFEREES AU  
TITRE DU PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE POUR LES COMMUNES DE  
DAMMARIÉ-LÉS-LYS, LE MEE SUR SEINE ET MELUN**

Monsieur le maire présente le contenu du rapport.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision

**7. RAPPORT DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DES CHARGES NETTES TRANSFEREES AU  
TITRE DES SUBVENTIONS EDUCATION DE LA VILLE DE MELUN**

Monsieur le maire présente le contenu du rapport.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision

**8. RAPPORT DE LA CLECT SUR L'EVALUATION DES CHARGES NETTES TRANSFEREES AU  
TITRE DES OPERATIONS ESPACE ET PLEIN CIEL POUR LA COMMUNE DE LE MEE SUR  
SEINE**

Monsieur le maire présente le contenu du rapport.

Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision

## 9. AVENANT N° 1 DE LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION D'ABRIS BUS AU CENTRE COMMERCIAL

Monsieur le maire présente le contenu de la convention qui officialise la mise à disposition d'un second abri bus sur le parking du centre commercial.  
Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision

## 10. DECISION MODIFICATIVE N°1 POUR LE BUDGET COMMUNAL

Monsieur le maire présente la décision modificative qui concerne l'imputation d'une subvention perçue à tort.  
Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision

## 11. ACCORD DE PRINCIPE POUR LA CONSTRUCTION D'UN HANGAR

Monsieur le maire présente la demande d'un cultivateur qui a son siège d'activité dans le Nord et qui a besoin de construire un hangar. L'endroit proposé se situe le long du bois dit « de la cantine » et au dos du 17 rue de Fleury.  
Le Conseil à l'unanimité approuve cette décision

## TOUR DE TABLE

- Madame GATTEAU demande :
  - Que l'on confirme que les vœux du maire auront lieu fin janvier/ c'est la date du 25 janvier qui est choisie.
  - Que l'on poursuive l'action contre M. MELIS parce qu'un de ses locataires a procédé à une petite construction sans autorisation. Monsieur le maire explique qu'en plus de cette infraction l'occupant locataire qui stocke des denrées d'épicerie a été contrôlé par les services départementaux de la protection des populations et que d'autres infractions ont été constatées et ont donné lieu à certaines interdictions.
  - Que le Président du PNR qui nous soutient pour dire que l'aire de grand passage des gens du voyage est mal placée là où elle est prévue, soit averti que la commune a déposé deux recours au tribunal administratif.
- Monsieur le Maire informe :
  - Que la démarche qui vise à l'interdiction de circulation des poids lourds dans le centre du village est en cours. Demande de devis d'installation de panneaux en cours et travaux à suivre.
  - Que le réveillon du 31 décembre ne sera pas organisé faute de participants habitants en nombre suffisant.

Séance levée à 20 H 30

Vu par Nous, Maire de la Commune de VILLIERS EN BIERE, pour être affiché à la porte de la Mairie, conformément aux prescriptions de la loi du 5 août 1884.

A Villiers en Bière, le 06/12/2018

Le Maire  
  
G. GATTEAU